

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le 5 septembre 2006, à 20h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès verbal du 7 août 2006.
3. Suivi du procès verbal.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande d'aide financière.
 - a. Fondation Maison Michel-Sarrazin
 - b. CLD Île d'Orléans (La créativité en héritage)
7. Adoption du second projet de règlement #06-056 modifiant le règlement de zonage #03-41.
8. Avis de motion adoption du règlement #06-056 modifiant le règlement de zonage #03-41.
9. Résolution signature renouvellement du contrat de la municipalité avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches. (CAUCA)
10. Résolution formation ADMQ automne 2006.
11. Résolution octroi du contrat d'installation de bornes fontaines.
12. Avis de motion adoption du règlement #06-058 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie.
13. Varia M.R.C.
14. Période de questions.
15. Levée de l'assemblée.

06-074

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-075

Item 2 Adoption du procès-verbal du 7 août 2006.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

06-076

Item 5 **Adoption des dépenses**

Comptes payés

M.R.C. de l'Île d'Orléans (Quote-part ordures)	5 547.10 \$
M.R.C. de l'Île d'Orléans (Quote-part)	15 711.00 \$
M.R.C. de l'Île d'Orléans (Quote-part protection incendie)	20 007.20 \$
Marco Langlois	531.05 \$
Yoland Dion	581.41 \$
Dominique Labbé	197.21 \$
Jean Rompré	197.21 \$
Carmen Blouin	197.21 \$
Jacques Drolet	197.21 \$
Lina Labbé	197.21 \$
Lauréanne Dion	197.21 \$
Hydro-Québec (Éclairage des rues)	758.13 \$
CARRA (Commission administrative des régimes de retraite)	207.76 \$
Copifax (Affiche + cartes d'affaires)	162.60 \$
Oricom Internet (Internet administration)	18.18 \$
Denis Asselin (Travaux : chemin du Quai 1877.21\$; Rte Argentenay 552.12\$; Halte 36.80\$)	2 466.13 \$
Croix-Rouge canadienne (Dernière année de l'entente de trois ans service aux sinistré)	51.30 \$
Bureau de la publicité des droits (Mutation)	6.00 \$
Produits Capital (Poubelles Halte routière)	182.04 \$
Fournitures Et Ameublement du Québec (Papeterie et fourniture de bureau)	143.95 \$
Réjean Guay	479.83 \$
Club motoneige des sorciers (remboursement de taxes)	31.12 \$
Emmanuel Lemelin (remboursement de taxes)	132.73 \$
François Lemelin (remboursement de taxes)	35.33 \$
Robert Scott (remboursement de taxes)	46.16 \$
Marielle Viel (remboursement de taxes)	18.40 \$
ADMQ (Inscription colloque zone de la capitale)	290.00 \$
Bodycote (Analyse d'eau)	22.79 \$
Hydro-Québec	925.74 \$
Bell Mobilité (Cellulaire Sécurité civile)	9.41 \$
Bell Canada (Administration)	156.06 \$
Hydro-Québec (Redevance d'abonnement compteur inactif terrain de jeux)	29.51 \$
Société canadienne des postes (Publication journal la pointe de l'Île)	28.87 \$
Marco Langlois	531.05 \$
Desjardins sécurité financière (Fond de pension)	268.80 \$
Total :	<u>50 562.91 \$</u>

Comptes à payer

Denis Asselin (Travaux : chemin du Quai 602.80\$; Tonte fossés 615.33\$)	1 218.13 \$
Bodycote (Analyse d'eau)	22.79 \$
Réno Dépôt (Achat de fourniture centre le Sillon)	40.88 \$

Total : **1 281.80 \$**

L'adoption des dépenses est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci haut.

Marco Langlois

Directeur général / secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

06-077

a. Fondation Maison Michel-Sarrazin

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Lauréanne Dion et **IL EST RÉSOLU**

Que la somme de 250 \$ soit versée à la Fondation Maison Michel-Sarrazin dans le cadre de sa soirée bénéfice du mardi 5 septembre 2006.

Que monsieur Jacques Drolet, conseiller soit désigné pour représenter la Municipalité à cette soirée.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-078

b. CLD Île d'Orléans (La créativité en héritage)

Il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lina Labbé de verser la somme de 64 \$ au CLD de l'Île d'Orléans dans le cadre du projet « La créativité en héritage » offert dans les écoles de l'Île d'Orléans. Cette somme représente une contribution de 2 \$ par enfant de la municipalité qui fréquente une école de l'Île, soit 32 enfants fois 2 \$ pour un total de 64 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 7 **Second projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

ATTENDU QUE l'article 113 alinéa 5° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de gérer l'utilisation et l'aménagement des terrains;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée régulière tenue le 7 août 2006;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 septembre 2006;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Dominique Labbé et

IL EST RÉSOLU QUE le présent projet de règlement # 06-056, intitulé « **Second projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1:

Modifier l'article 9.2 intitulé « COURS LATÉRALES » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 26°:

« 27° Dans la zone 18-A, un bâtiment complémentaire spécifiquement autorisé à l'article 7.2.10 du présent règlement. »

Article 2:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 8 **Avis de motion adoption règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a.**

Lina Labbé donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 06-056 modifiant règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a

Lina Labbé fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

06-080

Item 9 **Résolution signature renouvellement du contrat de la municipalité avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches. (CAUCA)**

Attendu que la Municipalité désire continuer d'offrir le service 9-1-1 sur son territoire;

Attendu que la Municipalité fait partie d'un regroupement de municipalités au sein d'un organisme sans but lucratif;

Attendu que le contrat liant la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches inc. doit être renouvelé;

Attendu que la nouvelle entente est d'une durée de cinq (5) ans et est renouvelable selon les termes définis à l'article 10 dudit contrat;

Attendu que la Municipalité désire bénéficier de service de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoire ou de partie de territoire de toute municipalité désigné par la Municipalité.;

En conséquence il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Jean Rompré d'autoriser monsieur Yoland Dion, maire et monsieur Marco Langlois, directeur général / secrétaire-trésorier à signer : le contrat liant la Municipalité à la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches inc. (CAUCA) et la convention incendie liant les mêmes parties.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-081

Item 10 **Résolution formation ADMQ automne 2006.**

Il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lina Labbé d'autoriser monsieur Marco Langlois, directeur général / secrétaire-trésorier à participer à deux journées de formation offertes par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) soit :

1. Gestion des documents municipaux, le jeudi 19 octobre 2006 à Lévis;
2. Fiscalité agricole & périmètre comptable, le jeudi 23 novembre 2006 à Québec;

Le tout au tarif de 290 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 11 **Résolution octroi du contrat d'installation de bornes fontaines.**

Le Conseil reporte sa décision à une assemblée ultérieure (Assemblée spéciale) dans le but d'obtenir certains éclaircissements de la part du soumissionnaire Marquis Excavation inc.

Item 12 **Avis de motion adoption règlement # 06-058 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie.**

Carmen Blouin donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 06-058 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie.

Carmen Blouin fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

Item 13 **Varia M.R.C.**

Item 14 **Période de question**

06-082

Item 15 **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Lauréanne Dion il est 21h05.